

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-37

**OBJET : Acceptation de dividendes versés au titre de l'exercice 2010 par la SAEML UEM**

**Rapporteur : M. MARTALIE, Conseiller Municipal**

Par sa décision du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal a acté le principe de transformation au 31 décembre 2007 de la régie de l'Usine d'Electricité de Metz en Société d'Economie Mixte Locale (SAEML).

Il a également accepté l'ouverture du capital de la SAEML UEM à hauteur de 15 % par voie de cession d'actions au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le capital de la SAEML UEM se répartit ainsi :

- 85 % Ville de Metz,
- 15 % CDC.

Lors de son Assemblée Générale du 29 juin 2011, la SAEML U.E.M. a décidé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2010 s'élevant à 9 202 967,32 € de la manière suivante :

- un prélèvement sur les réserves facultatives de 797 032,68 €
- soit un total de 10 000 000 € qui sera distribué aux actionnaires.

Le Conseil Municipal est donc appelé à prendre acte de la décision de l'Assemblée Générale de la SAEML U.E.M. et d'accepter les dividendes à recevoir à hauteur de 85 % de 10 000 000 € soit 8 500 000 €.

En conséquence la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de l'Assemblée Générale de la SAEML UEM du 29 juin 2011 de distribuer les dividendes de l'exercice 2010 à ses actionnaires,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE :

- DE prendre acte de la décision de l'Assemblée Générale de la SAEML UEM prise le 29 juin 2011 ;
- D'ACCEPTER la recette de 8 500 000 € correspondante ;

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire

Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Direction Générale

Commissions : Commission des Finances et des Affaires Economiques

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38

Absents : 17

Dont excusés : 16

**Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE**